

Annexe V**Tableau de correspondance d'épreuves**

CAP « prêt-à-porter » Défini par l'arrêté du 22 avril 2005 Dernière session 2012	CAP « couture flou » Défini par l'arrêté du 22 avril 2005 Dernière session 2012	CAP « métiers de la mode, vêtement flou » défini par le présent arrêté Première session 2013
Domaine professionnel		
UP1 - Préparation du travail et technologie	UP1 - Mise au point d'un modèle, préparation d'une fabrication	EP1 - Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques
UP2 - Réalisation d'un produit	UP2 - Mise en œuvre d'une fabrication	EP2 - Mise en œuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement
Domaines généraux		
EG1 - Expression française	EG1 - Expression française	EG1 - Français et histoire-géographie-éducation civique
EG2 - Mathématiques-sciences physiques	EG2 - Mathématiques-sciences physiques	EG2 - Mathématiques-sciences physiques et chimiques
EG3 - Éducation physique et sportive	EG3 - Éducation physique et sportive	EG3 - Éducation physique et sportive
		Épreuve facultative : Langue vivante